



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020

### OUVERTURE DE SEANCE A 18h05 heures

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30

Quorum : 16

Nombre de membres effectivement présents : 18

	Excusé	Non excusée	Remplacée par
Fabrice PINTEAU			
Sébastien BACHELLERIE			
Laurent DYON			
Sylvie CHAMBRE			
Christelle MIRAT			
Antoine DE BLIC			
Thibault FIRMIN	x		Paul FIRMIN
Yves NICOLAS			
Mme WOJCIECHOWSKI Véronique			
Mme ETCHETO			
Christabelle DIEUAIDE			
Marie- Eve MOUTON			
Clément VERNEDAL			Stéphanie Alexandre
Laureline BUZIN			
Céline POUQUET			
Sandrine COMBROUX			
Nicolas DEBUGNY			
Gislaine BRETTE			
<i>Nathalie LATOUR</i>	x		
<i>Mme MAGRY</i>	x		
<i>Vincent FAVENNEC</i>	x		

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour selon la convocation transmise
- Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 07.05.2020 et du 26.05.2020

#### 1) – Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Présentation du rapport annuel du chef d'établissement
- Préparation de la rentrée 2020 : ajustements
- Ventilation des IMP
- Organisation de la rentrée 2020-2021.
- Modifications du règlement intérieur.
- Actes du conseil d'administration concernant les AED :
  - Autorisation :
    - ❖ de recruter,
    - ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,
    - ❖ de renouveler les contrats.

## **2) Gestion financière**

- Adhésion au groupement de commande lycée Cabanis pour l'approvisionnement en épicerie,
- Adhésion au groupement de commandes avec lycée Simone Veil pour l'approvisionnement en produits surgelés,
- Mandat d'accès aux données énergétiques et eau,
- Avenant reconduction d'un an dumarche d'exploitation des installations de génie climatique,
- Gratuité des repas et remises d'ordre du deuxième trimestre,
- Nouveau mode d'accès au self en 09/2020 et fixation prix de la carte en cas de perte,
- Avenant convention centres d'écrits\_CCINP\_e3aPolytech,
- Décision budgétaire modificative pour information
- Don MDL

## **3) – Questions diverses**

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

### **I. Déroulé de la séance :**

#### Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame POUQUET est désignée secrétaire de séance.

**Votants : 17      Pour :17      Contre : 0      Abstention : 0**

*18h07 : Arrivée de Madame BRETTE.*

#### Approbation de l'ordre du jour :

La convocation en date du 11 juin 2020 a été transmise le 15 juin 2020.

L'ordre du jour est conforme à cette convocation.

Sont inscrits en questions diverses les points suivants :

- Sur saisine du chef d'établissement :
- Sur saisine des parents d'élèves
- Sur saisine des élèves
- Sur saisine des représentants des personnels enseignants

**Votants : 18      Pour :18      Contre : 0      Abstention : 0**

#### Approbation des procès-verbaux des séances précédentes:

- Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 7 mai 2020.

Sont précisés les points suivants :

Dans le procès-verbal, Madame DIEUAIDE demande les rectifications suivantes :

- page 4, de la phrase «M. VERNEDAL demande si le lycée sera aux 50% de produits bio en 2022 » par «M. VERNEDAL demande si le lycée respectera les 50% de produits bio en 2022, conformément à la réglementation»

M. PINTEAU accepte.

- page 8, de la phrase qui n'a pas de sens «Madame DIEUAIDE indique qu'il est gênant de demander un vote car il peut y avoir un protocole » par «Madame DIEUAIDE indique qu'il est gênant de demander un vote car il peut y avoir des évolutions »

M. PINTEAU accepte.

- page 9, du prénom de Madame BUZIN qui n'est pas « Laurence » comme écrit mais « Laureline ». Madame DIEUAIDE souhaite d'ailleurs remplacer le prénom par « Madame ».

M. PINTEAU accepte.

-page 11, à propos des « pastilles rouges », Madame DIEUAIDE demande d'ajouter le mot « extérieur » et M. PINTEAU accepte d'ajouter « à l'extérieur du lycée » dans la réponse mais pas dans la question.

- page 12, de la phrase « Monsieur VERNEDAL revient sur la nécessité, selon lui, d'organiser une journée de prérentrée » par « Monsieur VERNEDAL revient sur la nécessité, selon lui, d'organiser une réunion ». M. PINTEAU n'accepte pas la modification car la question portait sur l'organisation d'une prérentrée.

**Votants : 18      Pour : 18**

**Contre : 0      Abstention : 0**

- Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.

Sont précisés les points suivants :

Madame DIEUAIDE demande si le PV ne doit pas être approuvé au préalable.

M. PINTEAU précise que le PV a été envoyé avant son approbation pour informer la communauté scolaire et qu'il est dans son droit puisqu'il en est responsable. Il rappelle que les actes sont exécutoires 15 jours après leur vote et qu'il est donc normal, dans un souci de transparence, que tous les personnels y aient accès pour pouvoir appliquer les décisions. Il précise également que tout membre de la communauté scolaire peut demander à y avoir accès.

M. PINTEAU répond que les modifications apportées sont notifiées dans l'acte d'approbation lors de la séance suivante.

Madame MOUTON intervient et insiste sur le fait que les comptes rendus non officiels devraient être relus par les personnes grandement citées afin que leurs propos soient le plus justement retranscrits.

M. PINTEAU rappelle que le seul PV acté est celui qui est officiel.

Madame DIEUAIDE précise que le SNES fait ses propres comptes rendus depuis le début de l'année.

Madame MOUTON répond que ce n'est pas le problème du compte-rendu mais des propos qui doivent être exacts.

M. PINTEAU rappelle le règlement intérieur du CA. Il explique qu'un compte rendu est possible mais n'engage que les personnes qui le rédigent mais il insiste sur la confidentialité des votes, principe auquel on ne doit en aucun cas déroger.

M. NICOLAS dit que seul le PV approuvé est exécutoire.

M. PINTEAU répond dans son sens et précise qu'il est consultable.

Madame DIEUAIDE demande des rectifications sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 à la page 4, de la phrase : « M. VERNEDAL précise que le temps laissé à chacun pour s'organiser avant la reprise est très court et que cela crée du stress d'autant qu'il y a aussi les conseils de classe. Il demande si les professeurs devront venir aux conseils de classe. ». Madame DIEUAIDE souhaiterait ajouter dans la deuxième phrase : « Si les professeurs possédant un certificat médical... ».

M. PINTEAU répond qu'il n'accepte pas puisque M. VERNEDAL a posé sa question comme indiquée et qu'il a d'ailleurs parlé des gardes d'enfants pour expliquer que des autorisations pourraient être accordées aux personnels rencontrant des difficultés de garde ou autres, comme cela se fait en temps ordinaire. M. PINTEAU demande confirmation à M. DYON, secrétaire de séance du conseil d'administration du 26 mai 2020, qui approuve la réponse de M. PINTEAU.

**Votants : 18      Pour : 18**

**Contre : 0      Abstention : 0**

## I. Fonctionnement pédagogique et éducatif

### ➤ Présentation du rapport annuel du chef d'établissement

Monsieur le Proviseur indique que le rapport du chef d'établissement a été transmis le 25 juin 2020.

Sont annexés les bilans des équipes qui ont fourni ce dernier avant le 20 juin 2020 comme convenu (art R 421-41-3 du code de l'éducation qui indique que « le conseil pédagogique : 6° assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R 421-20. »).

Commentaires :

M. PINTEAU remercie toutes les équipes éducatives pour le travail fourni sur cette année scolaire particulière puisque deux gros évènements sont venus se greffer : la mise en place du nouveau baccalauréat et la période confinement-déconfinement.

M. PINTEAU insiste surtout sur la conclusion et les objectifs de l'année 2020-2021 :

- la poursuite de la mise en place de la réforme,
- les adaptations nécessaires induites par la phase de confinement,

- l'élaboration du projet d'établissement 2021-2026.

Des réunions collaboratives seront organisées pour son élaboration.

Il sera ensuite présenté aux personnels, représentants des parents et membres du conseil d'administration.

Concernant les rapports de chaque équipe disciplinaire, M. PINTEAU fait remarquer qu'il n'attend pas de commentaires sur les rapports de discipline mais qu'il est possible d'en faire sur le rapport du chef d'établissement.

M. PINTEAU en profite pour faire une remarque sur le rapport du chef d'établissement et signale qu'il manque un paragraphe sur l'accompagnement des élèves à besoin particulier et surtout des personnes en charge de ces élèves.

Madame COMBROUX prend la parole et dit qu'elle n'osait pas dire que M. PINTEAU les avait oubliées comme elles n'apparaissaient nulle part. Elles auraient pu apparaître dans la partie vie scolaire ou infirmerie. M. PINTEAU remercie les équipes pour le travail d'accompagnement qui est effectué, la prise en compte des situations particulières d'élèves et précise qu'on peut être plus efficaces sur la réactivité au niveau de l'accueil en classe de seconde pour ces élèves.

Madame COMBROUX et M. DYON échangent sur des améliorations possibles comme par exemple permettre la diffusion d'informations utiles via Pronote dès que ces familles y ont accès.

Sur la poursuite d'études après le baccalauréat au lycée Edmond Perrier, Madame ETCHETO précise qu'il faudrait modifier le contrat d'objectifs 2014-2017 à propos des bacheliers en STMG. Madame ETCHETO précise que cette année, comme tous les ans, les mêmes remarques peuvent être établies sur la poursuite d'études après le baccalauréat au lycée Edmond Perrier, à savoir :

- l'attractivité des grandes villes par rapport à Tulle. Elle ajoute que même les Tullistes veulent quitter Tulle,
- tous les effectifs post-bac dans les établissements alentours ont augmenté,
- l'ouverture d'un BTS en alternance au CFAI fait doublon avec le BTS d'Edmond Perrier.

Madame ETCHETO souligne également que le taux de réussite en BTS est peu représentatif puisqu'il s'appuie sur un effectif de 20 élèves. Madame ETCHETO insiste sur le fait que certains élèves ne méritent pas le BTS et par conséquent il n'est pas anormal qu'ils ne l'obtiennent pas. En effet, le BTS n'est pas donné à des élèves qui ne le méritent pas, c'est une question de crédibilité vis-à-vis des entreprises, de l'équipe enseignante et des élèves.

M. PINTEAU explique qu'il est important de se fixer des objectifs et qu'ensuite il faut se poser des questions pour comprendre pourquoi ils n'ont pas été atteints.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

**Votants :                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstention : 0**

➤ Préparation de la rentrée 2020 : ajustements

Monsieur le Proviseur indique que les tableaux des effectifs ont été transmis le 23 juin 2020, en conseil pédagogique et à la commission permanente et ont été transmis aux membres du conseil d'administration.

On constate :

- En 2<sup>nde</sup>, les résultats des affectations ont eu lieu le 29 juin 2020. Le lycée attend
- En 1<sup>ère</sup> générale, l'effectif pour les 8 classes avec un ajustement à effectuer : moins un groupe en LLCE anglais et plus un groupe en SES.  
Par conséquent seront demandés les ajustements du TRM suivants :
  - BMP 4 en SES
  - CSD 4 en anglais sur le poste d'anglais créé cette année et qui avait été identifié comme « fragile » par le Proviseur lors des échanges sur les créations de poste.
- En 1<sup>ère</sup> STMG, le lycée aura deux classes. Au vu des effectifs, il est proposé que les heures de dédoublement ne soient maintenues qu'en sciences et gestion numérique avec 4h Classe entière et 3h en groupes (3 groupes pour les deux classes) soit 17h. (éco 4h)
- En Terminale générale, la prévision des 8 classes se réalise avec un ajustement pour la création d'un groupe supplémentaire en SVT (3 groupes au lieu de 2). La demande de 6 HP a été effectuée.
- En terminale STMG, seule la mercatique sera dédoublée sur les 4h et trois groupes en SDGN MANA sont maintenus, tout comme le dédoublement sur 2h en éco-droit. (éco 2h)
- Ces 6h (soit 8h sur 27 sem) ont été redistribuées ainsi :

- 2.75 en Français en 2<sup>nde</sup> pour porter l'AP de 0.375 à 0.5
- 2.75 en maths en 2<sup>nde</sup> pour porter l'AP de 0.375 à 0.5
- 3 h soit 108 HSE pour effectuer du soutien soit 10h par classe de 1<sup>ère</sup>
- 3 h soit 108 HSE pour effectuer du soutien soit 10h par classe de terminale – correspondant au reste danois non utilisé en février

Cette proposition d'ajustement a été présentée en conseil pédagogique et en commission permanente.

Commentaires :

M.PINTEAU avance le nombre de 11 classes de Seconde et indique que le lycée doit dépasser les 351 élèves de Seconde pour la rentrée de septembre 2020.

Pour la section ABIBAC, il y aurait 17 élèves.

Concernant la création du groupe supplémentaire en spécialité SVT en Terminale, M.PINTEAU précise que si la demande n'est pas accordée par le rectorat, il faudra trouver les heures en interne et revoir la répartition.

Madame DIEUAIDE explique que M.VERNEDAL s'interroge sur les heures de physique-chimie qui semblent ne pas être exactes. M.PINTEAU répond que le nombre d'heures est exact puisque le calcul est effectué avec un service de 18 heures pour M.VERNEDAL. La décharge syndicale de M.VERNEDAL n'est accordée par la DPE qu'après ce calcul. M.PINTEAU ajoute que la physique-chimie est une matière difficile puisqu'elle comprend 3 personnes à temps partiel sur 6 titulaires et par conséquent seulement 3 personnes peuvent absorber toutes les heures supplémentaires. Pour pallier en partie au problème des heures supplémentaires en physique-chimie, l'établissement aura un stagiaire dans la discipline l'année prochaine. M.PINTEAU insiste également sur le fait que les personnes à temps partiel doivent arriver au plus près de leur quotité accordée.

#### ➤ Ventilation des IMP

La répartition des IMP a été présentée en conseil pédagogique le 22 juin 2020.

Présentée pour avis, le conseil pédagogique a tenu à souligner l'importance des coordinations et de la reconnaissance de cette mission. De plus, il a été indiqué que les professeurs encadrant en CPGE n'avaient pas d'IMP dans la proposition, ce qui n'est pas possible conformément au texte de 2015 instituant les IMP.

Pour rappel, les dotations annuelles étaient les suivantes

- 2015-2016 : 14.5
- 2016-2017 : 15
- 2017-2018 : 15
- 2018-2019 : 15
- 2019-2020 : 11.5
- 2020-2021 : 11.5

Par rapport à l'an dernier, on note :

- Une volonté de réintégrer les coordinations de laboratoire SVT et Physique-Chimie dans la répartition (cette année, elles ont été rétribuées exceptionnellement en HSA)
- Une répartition qui accorde 0.25 par coordination de discipline
- L'octroi d'une IMP de 0.75 aux 2 CPE temps plein et 0.5 au ½ temps pour la mission de PP (non rétribution en ISOE)

Commentaires :

M.PINTEAU précise le code couleur du tableau fourni concernant la répartition des IMP :

- en orange, les IMP obligatoires sont la coordination de discipline en EPS, le référent culturel, le référent numérique et deux IMP de LABO qui sont statutaires.

- en vert, ce sont les modifications effectuées dans chaque matière.

M. PINTEAU précise que chaque discipline a une IMP de 0,25 dans un souci d'équité.

Madame CHAMBRE s'interroge sur les trois référents culturels apparaissant dans le tableau.

M.PINTEAU explique que l'IMP du référent culturel est de 0,75. Lorsque la mission est remplie par plusieurs personnes, comme c'est le cas pour les référents culturels, alors l'IMP est divisée entre les différents acteurs. M.PINTEAU ajoute que dans certaines disciplines, le travail de coordination est partagé et par conséquent l'indemnité est également répartie.

Madame DIEUAIDE interroge sur l'intitulé « Missions éducatives ». M.DYON indique qu'il s'agit de l'indemnité allouée aux CPE pour leur mission de professeur principal. M.DYON précise qu'il ajuste les IMP pour les CPE afin qu'elles correspondent à l'indemnité de professeur principal d'une classe de terminale.

Cette répartition est soumise au vote pour avis

**Votants : 18      Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ Organisation de la rentrée 2020-2021.

La prérentrée des enseignants aura lieu le 31 août 2020.

Il est proposé l'organisation suivante :

- 01/09/2020 : rentrée des seuls élèves de 2<sup>nde</sup> à 9h – pas de cours l'après-midi
- 01/09/2020 : rentrée des élèves de 1<sup>ère</sup> à 13h00 et de Terminale à 14h00 avec banalisation de la matinée pour les 2<sup>nde</sup>

Le 02/09/2020, l'emploi du temps sera actif pour toutes les classes.

Commentaires :

M.PINTEAU indique que les élèves de Seconde effectuent leur rentrée le mardi 1<sup>er</sup> septembre de 9h à 12h et qu'ils n'auront pas cours l'après-midi. L'accueil des élèves de Première et Terminale se fera le 1<sup>er</sup> septembre à partir de 13h pour les Première et de 14h pour les Terminale, jusqu'à 16h. L'ensemble des élèves du lycée reprend les cours selon l'emploi du temps, à partir du mercredi 2 septembre.

Pour les classes préparatoires, ce sera le 1<sup>er</sup> septembre selon l'emploi du temps classique.

Les BTS effectuent leur rentrée le 1<sup>er</sup> septembre de 9h à 12h (pas de cours l'après-midi).

**Votants : 18      Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ Manuels scolaires/accompagnement de la Région.

Pour les élèves de Terminale, la région offre un chèque de 230 euros. Il est proposé que, comme cette année, le lycée organise et collecte les coupons en partenariat avec la librairie.

Commentaires :

Madame DIEUAIDE demande si la région fournira une aide pour les livres d'un montant de 20 euros, comme cela a été fait cette année. M.PINTEAU répond que cette aide sera fournie, sous la forme d'un chèque-livre, à chaque élève et que le lycée ne s'en occupera pas, comme pour l'année 2019-2020.

Madame COMBROUX demande s'il ne serait pas possible de mettre des livres à disposition pour des élèves ayant mal au dos. M.PINTEAU explique que ce sera possible uniquement dans certaines classes en cas de surplus de livre.

Madame DIEUAIDE suggère que le manuel numérique peut régler le problème.

Compte tenu des derniers événements, confinement-déconfinement, M.PINTEAU explique que toutes les disciplines ne doivent compter que sur les deux tiers du budget alloué initialement. Donc, il appelle à une certaine vigilance sur les dépenses de la période septembre-décembre.

M.BACHELLERIE rappelle que la région est aussi en difficulté donc certainement le lycée ne sera pas aidé par la région.

M.PINTEAU ajoute que l'établissement a pris en charge tous les remboursements des voyages en puisant sur la trésorerie du lycée. Le lycée a obtenu des avoirs qui pourront être utilisés si les agences ne font pas faillites.

M.BACHELLERIE conclut en disant qu'il y aura moins de projets.

Madame WOJCIECHOWSKI s'interroge sur les livres de Seconde et Première non rendus et demande comment ça se passe.

M.PINTEAU répond que pour ces deux niveaux, les élèves qui ne les rendent pas, les remboursent et il en est de même si les livres sont très abîmés. M.PINTEAU ajoute que les livres de Terminale seront conservés par les élèves.

**Votants : 18      Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ Modifications du règlement intérieur.

Monsieur le Proviseur présente les 4 points pour lesquels des modifications sont envisagées.

Elles ont été présentées en réunion de CVL et commission permanente le 23 juin 2020.

Les modifications à apporter sont :

- Un ajout pour n'autoriser à sortir que les élèves de première et de terminale et vérifier leurs classes en n'autorisant que ceux qui ont un carnet de correspondance avec photo

Commentaires :

Sur les sorties des élèves, M. FIRMIN explique que c'est une très bonne chose, le lycée n'est pas un moulin et cela évitera l'entrée d'anciens élèves sans autorisation.

M. DE BLIC ajoute qu'il y a un problème de moyens pour filtrer les élèves à 12H02.

**Votants : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Les modifications des conseils de classe adoptées

Suite à la consultation des enseignants, et pour répondre à une problématique soulevée en conseil pédagogique liée aux E3C1 et le manque de temps et de cours pour établir une moyenne au 2<sup>e</sup> trimestre, il est proposé un nouveau calendrier des conseils de classe :

- Seconde : conseils de classe trimestriels avec une rencontre parents professeurs en décembre
- Première et Terminale : conseils de classe semestriels avec un bilan à mi-semestre avec les élèves les plus en difficultés

Commentaires :

Sur les modifications des conseils de classe, M. PINTEAU explique la difficulté de faire des évaluations en janvier avec la présence des E3C sur la même période. Or, le deuxième trimestre se terminant mi-février, le nombre d'évaluations pour ce trimestre est insuffisant. Des parents se sont plaints puisque des élèves dans certaines disciplines ont une moyenne calculée à partir d'une seule note, ce qui justifie le sondage fait auprès de l'équipe éducative.

L'effectif du sondage est basé sur 70% de réponses des personnels concernés c'est-à-dire sur les 103 membres du personnels il faut enlever les enseignants de BTS et les assistants de langues.

M. PINTEAU lit les questions du sondage et les résultats respectifs.

M. PINTEAU indique également que le document intitulé « Révision du règlement intérieur » comporte toutes les modifications apportées au règlement intérieur suite à la commission permanente. Dans le paragraphe « conseil de classe », M. PINTEAU insiste sur le changement de verbe : « favoriser le dialogue avec les professeurs » est remplacé par « engager le dialogue par les professeurs » et ajoute que les réunions parents-professeurs auront lieu en décembre. M. FIRMIN demande la raison pour laquelle les classes de Seconde ne passent pas en semestre comme les classes de Première et de Terminale.

M. PINTEAU explique que les élèves de Seconde ont besoin d'un suivi plus important.

Madame WOJCIECHOWSKI demande s'il est prévu un relevé de notes spécifique, concernant les E3C. M. PINTEAU répond qu'il en sera fourni un.

Madame DIEUAIDE ajoute que le passage au semestre permettrait de ne plus avoir des moyennes avec une seule note. Madame BRETTE s'interroge sur le suivi, compte tenu de la suppression du conseil de classe du premier trimestre.

M. DYON précise qu'un relevé de notes à mi-semestre sera envoyé aux parents d'élèves des classes de Première et Terminal.

Madame DIEUAIDE parle d'une redistribution des cartes dans toutes les disciplines à cause des E3C.

M. NICOLAS s'interroge sur le suivi annuel compte tenu du passage en semestre.

M. DYON ajoute qu'il y aura 2 conseils de classe, un pour chaque semestre et une réunion parents-professeurs en décembre.

Madame BRETTE suggère qu'un premier conseil de classe à mi-semestre avec le relevé prévu des E3C pourrait être imaginé.

Madame ETCHETO explique qu'il s'agit d'un problème de suivi.

M. DYON répond qu'un bilan sera fait à Toussaint en Seconde.

Les représentants des parents d'élèves insistent sur l'importance du conseil de classe pour le suivi des élèves car certains parents ne sont alertés qu'à ce moment-là.

Madame CHAMBRE rappelle que les parents peuvent suivre leurs enfants via Pronote.

Madame ETCHETO explique que le système de semestre fonctionne s'il y a un suivi des notes par les parents et un suivi individualisé et personnalisé enseignant-famille.

M. PINTEAU explique qu'en tant que membre de droit des représentants des personnels administratifs, ils ont choisi de voter à l'image du sondage effectué.

Madame MOUTON ajoute qu'une partie des représentants des personnels enseignants suivra également les résultats du sondage pour le vote.

**Votants : 18**

**Pour : 12**

**Contre : 1**

**Abstention : 5**

- L'accès par badge à la cantine et non plus par biométrie (mesure prise dans le contexte du COVID)  
**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0**

- La fin des distinctions en pied de bulletin et des critères pour les attribuer.

Commentaires :

M.PINTEAU explique que les établissements post-bac ne connaissent pas le niveau d'exigence de l'établissement.

M.DE BLIC ajoute que pendant les conseils, les distinctions sont souvent perçues comme injustes par rapport aux élèves et que certains d'entre eux le vivent très mal. C'est une forme d'injustice vécue par les élèves puisque les distinctions peuvent dépendre des enseignants mais également des résultats de la classe.

Madame ETCHETO rappelle l'historique de la mise en place de ces distinctions. D'un conseil de classe à l'autre, il y avait beaucoup de différences et la mise en place des distinctions permettait d'apporter une solution à cette inégalité.

Madame MOUTON ajoute que le cadre instauré pour les distinctions est trop rigide et les membres de l'équipe éducative s'en sont rendus compte.

M.FIRMIN indique que les établissements du supérieur regardent beaucoup les distinctions et ils se renseignent pour connaître le mode d'attribution de ces distinctions.

M.PINTEAU répond qu'aucun établissement ne l'a contacté pour connaître les critères d'attribution des distinctions du lycée Edmond Perrier. Il ajoute que les classements sont effectués par des algorithmes.

Madame ETCHETO prend l'exemple de la sélection des élèves en BTS et explique qu'ils regardent très peu la fiche avenir et qu'ils portent leur attention sur les moyennes de l'élève et les moyennes de la classe.

M.NICOLAS ajoute que ce n'est pas dans l'intérêt du lycée d'accorder les félicitations à tout le monde.

Madame ETCHETO explique que pour la sélection BTS, ils s'interrogent surtout lorsque le dossier de l'élève est bon et qu'il n'y a pas la présence des félicitations.

M.NICOLAS souligne que les distinctions sont une source de motivation pour les élèves et il suggère une modification de la grille qui est peut-être trop rigide.

Madame DIEUAIDE confirme que la grille est problématique en raison des critères fixés qui ne sont pas justes. Le même caractère aléatoire est aussi présent sur les notes qui peuvent être différentes d'un enseignant à l'autre.

Madame MOUTON soulève le problème de l'expression « félicitations du conseil de classe », on ne sait pas pourquoi on félicite les élèves. C'est injuste pour les élèves qui s'investissent et qui n'ont pas sur leur bulletin cette distinction.

M.DE BLIC souligne également le problème d'un élève avec une note en dessous de la moyenne et ne recevant pas les félicitations, à cause de la grille trop rigide.

M.PINTEAU confirme que c'est un mélange des genres aussi bien pour les notes que pour le comportement.

M.FIRMIN soulève le problème qu'en supprimant la grille, les élèves vont être traités au cas par cas. Il ajoute que souvent on est jugé à travers une grille donc il faut que les élèves soient habitués très tôt à la notation par grille. Il finit en disant que les distinctions sont une source de motivations pour les élèves.

M.DE.BLIC explique que dans le cas des conseils de classe, une grille est appliquée, les notes sont ce qu'elles sont mais d'autres variables rentrent en compte.

M.FIRMIN propose d'établir plusieurs distinctions pour le comportement puis pour le travail

M.DEBLIC répond que ce n'est pas possible car il vaut mieux traiter au cas par cas.

M.FIRMIN soulève le problème posé par Parcoursup, à savoir que beaucoup élèves ont encore aujourd'hui de nombreuses réponses en attente.

M.PINTEAU répond que le problème provient du fait que les élèves ont la possibilité les élèves de maintenir des vœux en attente d'où le blocage des réponses.

Madame WOJCIECHOWSKI revient sur le problème des félicitations des élèves bavards et explique que c'est démoralisant pour eux. Elle ajoute que le fait d'enlever la grille permet d'ouvrir davantage le dialogue.

M.PINTEAU et Madame MOUTON indiquent qu'ils appliquent le même principe que précédemment : les votes reflèteront les résultats du sondage.

**Votants : 18      Pour : 12**

**Contre : 2**

**Abstention : 4**

➤ Actes du conseil d'administration concernant les AED :

➤ Autorisation :

- ❖ de recruter,
- ❖ de signer les contrats, les avenants et les recrutements de suppléants,

❖ de renouveler les contrats.  
La dotation rectorale est de ETP (en 2019-2020, elle était de )

**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 18      Abstention : 18**

*DEPART DE Monsieur DE BLIC, CPE*

## **II. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE**

### **a. Adhésion au GC épicerie**

Cet accord cadre (marché à bons de commande) a pour objet la fourniture de **produits épicerie** pour les années 2021 et 2022. Cette année un lot bio a été introduit (riz, pates, maïs, huile, gâteaux...).

Le coût d'adhésion est de 75 € pour les deux ans.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

### **b. Adhésion au GC Surgelés**

Cet accord cadre (marché à bons de commande) a pour objet la fourniture de produits surgelés pour les années 2021 et 2023. Cette année un lot bio a été introduit (brocolis, Carottes, haricots verts, petits pois, épinards en branches)

Le coût d'adhésion est de 75 € pour les trois ans.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

### **c. Mandat d'accès aux données énergétiques et eau**

La Région mène une action de consolidation des données de consommations d'énergie des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. A ce titre elle travaille avec les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) et les fournisseurs d'énergie afin de mettre en place une remontée des informations de consommation et de facturation de l'ensemble des compteurs concessionnaires.

Cette action permettra à la Région de fiabiliser son bilan annuel de consommation, de mieux mesurer l'impact des actions de maîtrises de l'énergie réalisées dans le cadre des travaux.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

### **d. reconduction d'un an du marché d'exploitation des installations de génie climatique**

La région pour le moment n'a pas lancé d'appel d'offre et il n'existe pas de GC en limousin et il serait hasardeux de se lancer seul dans un appel d'offre en matière de fourniture d'énergie. Notre contrat se termine au 31/08/2020.

Donc, il est proposé de reconduire d'un an notre contrat de fourniture de gaz, de production d'ECS et de fourniture de gaz avec ENGIE aux mêmes conditions.

➔ Montant annuel = environ 160 K € (dont 13 K € pour l'entretien)

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

### **e. Gratuité des repas et remise d'ordre du deuxième trimestre**

La Région préconise pour la phase de déconfinement la gratuité des repas et invite les CA à se prononcer sur cette question. En revanche, l'adjoint gestionnaire explique qu'elle ne prévoit aucune mesure de financement et donc si le

Conseil vote pour cette mesure, le lycée devra la financer sur ces ressources propres dans un cadre rendu très contraint par la crise du COVID 19.

Dans le cas d'une opposition, la facturation du repas se fera au ticket, sur la base du montant adopté le 7 mai 2020 (2.70 €).

Les factures du 2<sup>ème</sup> trimestre ont été adressées aux familles, une remise d'ordre exceptionnelle sera donc calculée, sans demande préalable, dont le montant pourra être utilisé à titre d'avance pour les repas qui seraient pris à compter de la reprise d'activité du service. Pour les familles dont les enfants ne sont pas revenus, ils seront remboursés. Une comparaison entre le montant du forfait, recalculée sur la base du nombre de jours d'ouverture du service, et le montant des repas facturés au ticket pourra utilement être adressée aux familles.

Commentaires :

Pour la gratuité des repas, M.BACHELLERIE explique que la région ne compensera pas le manque à gagner pour le lycée. En revanche, il est clair, au vu des outils de gestion financière peu adaptable à des situations particulières que la gratuité est plus simple pour le calcul des droits constatés.

Madame WOJCIECHOWSKI demande la perte en stock.

Madame CHAMBRE explique que la gratuité est préférable pour permettre à l'intendance de payer les bourses dans les temps avant les congés.

M.BRETTE demande quel montant représente la gratuité des repas.

M.BACHELLERIE et Madame CHAMBRE donnent comme montant 1000 euros et ajoutent que cela ne représente pas une grosse perte.

Madame DIEUAIDE ajoute que le principe de la gratuité est une bonne chose.

**Votants : 17      Pour : 15      Contre : 1      Abstention : 1**

**f. Nouveau mode d'accès au self en 09/2020 et fixation prix de la carte en cas de perte**

Compte tenu des mesures de prévention liées au COVID 19 l'accès au self par un interne ou un demi-pensionnaire se fera à la rentrée par une carte.

Elle sera fournie gratuitement puis facturée en cas de perte (tarif fixé par le Conseil d'administration).

Proposition = 5 € (prix coutant)

Commentaires :

M.BACHELLERIE explique les modalités de remboursement des élèves. Pour les élèves de Seconde et Première, le remboursement sera reporté comme une avance et pour ceux qui quittent le lycée comme les élèves de terminale, ils seront remboursés.

M.BACHELLERIE ajoute que pour des questions d'hygiène, le lycée a opté pour les cartes de self plutôt que la biométrie. Les cartes seront fournies gratuitement et en cas de perte leur remplacement sera payant.

Madame CHAMBRE ajoute qu'il n'y aura plus de biométrie pour les enseignants et qu'une nouvelle carte leur sera attribuée en raison du changement de numérotation.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

**g. Avenant convention centres d'écrits CCINP e3aPolytech**

Le 13/02/2020, vous aviez validé une convention avec l'INP pour que le lycée organise le concours commun INP en échange d'une rétribution de 300 €.

Ce qu'impose le protocole sanitaire actuel peut engendrer une organisation différente et parfois des dépenses supplémentaires pour le lycée.

C'est pourquoi un avenant est proposé pour prévoir une prise en charge supplémentaire de l'INP de 200 €.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

**h. Convention avec le club de rugby**

M.BACHELLERIE explique que la convention avec le sporting club tulliste permet de mettre un cadre afin que certaines règles soient respectées concernant l'hébergement d'un élève. M.NOSTRON suit l'affaire de manière bénévole.

**Votants : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0**

### i. Décision budgétaire modificative pour information

Pour information, M.BACHELLERIE détaille le nouveau projet mis en place par Madame DIEUAIDE et Madame ROCHAIS, en classe de Seconde avec L'ALCA (Agence du Livre et de la Culture Audiovisuelle). La Nouvelle Aquitaine prend en charge une partie des frais. C'est un projet mêlant à la fois découverte du patrimoine autour d'un auteur peu connu, Eugène Fromentin, et atelier bande dessinée avec un artiste. Ce projet sera rémunéré sur les crédits de Lettres à hauteur de 700,00 euros. Cette somme rentre dans l'enveloppe puisqu'il n'y a pas eu de dépenses sur l'année 2019-2020.

Pas de vote.

Cette décision budgétaire modificative a pour objet d'inscrire 4 subventions du Conseil Régional :

5 000,00 € pour les sciences physiques (2 èmephase de la réforme du bac) ;

6 800,00 € pour le fonds social ;

1 200,00 € pour un sèche-linge pour local agent ;

810,00 € pour le transport des élèves à la piscine.

### h. Don

Don de la MDL au lycée : à la suite de l'annulation du voyage à Paris, la MDL se propose de faire un don à l'établissement à hauteur du gain de la vente des roses.

Votants : 17      Pour :17

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration se termine à 20 heures 35.

Le Proviseur,  
Fabrice PINTEAU



Le secrétaire de séance,  
Céline POUQUET



